

2026-CA754-04.03.02-R8252

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 15 juin 2026 à 13 h 30.

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

CONSIDÉRANT les articles 51 et 72 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT le projet de Politique de reconnaissance des acquis et des compétences;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des groupes concernés de la communauté universitaire, du comité de régie universitaire et des associations étudiantes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2026-CE676-04.03.04-R6446);

CONSIDÉRANT l'examen juridique effectué par le Secrétariat général;

CONSIDÉRANT les explications du vice-recteur aux études et à la formation par intérim;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU d'adopter la Politique de reconnaissance des acquis et des compétences, telle qu'elle se lit en annexe de la présente résolution.

[ANNEXE 2026-CA754-04.03.02-R8252](#)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin

Secrétaire général